



La Crau veut compenser la perte de sa biodiversité

Le principe de la recréation de milieux naturels montre ses limites, alors que la plaine est grignotée par le béton



Saint-Martin-de-Crau
(Bouches-du-Rhône)
Envoyé spécial

On pourrait se croire dans les steppes du Kazakhstan ou dans la plaine infinie du Saskatchewan : un horizon plat, une herbe rase, un ciel bleu ou volent des filaments de nuages, quelques rares arbres que le vent balaye sans ménagement. Et de fait, on est bien dans une steppe, la seule en Europe de l'Ouest, à deux pas de Marseille, dans la Crau.

Il y a ici un écosystème unique, les « coussouls », forme par l'assechement du lit de la Durance il y a quinze mille ans. Le fleuve, en changeant son cours, y a laissé une couche de galets allant jusqu'à 50 mètres d'épaisseur. Sur ce substrat s'est ajoutée une mince couche de sol. Avec un climat semi-aride et le pâturage des moutons atteste depuis plus de trois mille ans, l'ensemble a constitué ce milieu original, habité par une flore qui compte près de 150 espèces. On y voit le stipe chevelu, l'asphodèle fistuleux, le thym, l'euphorbe petit cyprès, la corbeille d'argent. Et puis, observe Cyrille Girard, ornithologue et membre de l'association Nature et Citoyenneté en Crau Camargue et Alpilles (Nacicca), « la Crau est la dernière région de France où l'on observe des effectifs significatifs d'outardes canepetières et de lezards ocellés. La seule aussi où sont présents le ganga cata et l'akouette de calandre ».

Mais, des 60 000 hectares d'ori-



Sur le site de Cossure, la restauration écologique vise à rétablir un écosystème de steppe. ANDRÉ MÉRISAN/LES OUVRIERS LA GALERIE POUR LE MONDE

gine, seuls 10 000 hectares de coussouls subsistent en l'état, dont 7 500 protégés par une réserve naturelle créée en 2001. Car depuis un siècle et demi, cette terre parcourue de moutons (on y compte encore 120 000 ovins, avec les plus grands troupeaux de France) a été considérée comme un espace sans valeur, tout désigné pour accueillir des décharges, des dépôts d'explosifs ou la base aérienne militaire d'Istres. A quoi s'ajoutent les usines de Fos-sur-Mer au sud, des carrières de granulats, l'ancienne décharge d'Entresen – une centrale photovoltaïque y est en construction – et, au nord, l'extension de la ville de Saint-Martin-de-Crau. Pour faire bonne mesure, on trouve encore dans la plaine des vergers industriels,

deux gazoducs et cinq oleoducs, dont l'un a provoqué une marée noire de 4 000 tonnes de pétrole à l'été 2009. En 2008, pourtant, la Crau a repris une opération originale et a été engagée, dite de « compensation de la biodiversité ». Une filiale de la Caisse des dépôts et consignations, la CDC Biodiversité, a acheté un grand verger de 360 hectares, sur le site de Cossure, enclavé dans la réserve naturelle. Elle y a fait arracher les arbres, et engagé des expériences de revegetalisation, tout en installant deux bergers avec leurs troupeaux. L'opération représente une des mises en œuvre les plus ambitieuses de la compensation écologique. Celle-ci, esquissée par la loi de 1976 sur les études d'impact et ren-

forcée par la loi dite Grenelle I de 2009 (article 23), prévoit que les maîtres d'ouvrage qui détruisent des milieux naturels doivent compenser la destruction en protégeant, ailleurs, des milieux équivalents. Depuis une dizaine d'années, une série d'arrêtes, sous l'impulsion notamment des directives européennes, n'a cessé d'allonger la liste des espèces et des habitats à protéger. Si bien que les cas d'application de la compensation se multiplient. Le site de Cossure est ainsi un « actif naturel », dont la CDC Biodiversité peut vendre des « unités ». Elle a notamment vendu 40 unités à l'entreprise Carnivor, qui construit des entrepôts sur 28 hectares à Saint-Martin-de-Crau, au prix de 38 000 euros l'unité, correspondant à 1 hectare dont le bon

état écologique doit être assuré pendant trente ans.

Mais ce système fait débat. « L'opération de la CDC ne peut marcher que si l'on continue à détruire la Crau », s'exclame Cyrille Girard. « Si la compensation se généralisait, on s'arrêterait la destruction de la nature, sous prétexte qu'on peut recréer des milieux qui s'en approchent mais qui n'ont pas la même richesse biologique ? » Michel Oberlinkels, de la CDC Biodiversité, se défend : « La compensation n'est pas un droit à détruire. Elle n'est que le troisième volet d'un triptyque qui prévoit aussi d'éviter de détruire et de réduire les impacts. Ici, on apporte de la valeur ajoutée en biodiversité, on est dans la réparation ».

Pour les écologistes, la compensation n'est qu'un alibi. Car elle

s'inscrit dans un environnement soumis à une très forte pression. La commune de Saint-Martin-de-Crau, qui compte 11 000 habitants, se développe à marche forcée, tandis qu'un contournement autoroutier est prévu au sud d'Arles, située à moins de 20 km. « On tente de construire quatre dépôts logistiques de 120 000 m² chacun. Ils devraient créer 2 000 emplois », dit Claude Vulpian, maire (PS) depuis trente-cinq ans de Saint-Martin et vice-président du conseil général en charge de l'agriculture.

Ce développement est vivement contesté. À l'été 2011, des manifestants ont rebaptisé la commune « Saint-Parpaing-de-Crau ». L'association Agir pour la Crau et le Comité de défense des terres fertiles (CDTF) ont lancé des recours contre les opérations de la municipalité. « Dans les Bouches du Rhône, dit Philippe Chansigaud, porte-parole du CDTF, deux tiers des surfaces agricoles ont disparu. Pour les élus, le foncier agricole n'est qu'un outil économique. Il faut stopper cette logique destructrice ».

À leurs yeux, le développement de la plate-forme logistique de Saint-Martin ne se justifie pas, le département en possédant trois autres. « Il reste 100 hectares libres à Port-Saint-Louis-du-Rhône, près de Fos », explique M. Vulpian, mais les entreprises de logistique préfèrent venir chez nous, pour éviter le chaudron de Fos ou il y a une forte

tradition syndicale ».

Les écologistes soulignent par ailleurs le risque d'inondations.

Depuis un siècle et demi, cette terre parcourue de moutons a été considérée comme un espace sans valeur

accru par l'imperméabilisation des sols et le changement climatique. En novembre, la commune a été déclarée en état de catastrophe naturelle à la suite de crues et de coulées de boue. « Les entrepôts n'ont pas été affectés », se défend le maire.

À Saint-Martin, la société Carnivor voudrait construire de nouveaux entrepôts, sur une zone où l'on compte jusqu'à 250 couples d'outardes en hiver. Elle pourrait compenser la destruction par l'achat d'une cinquantaine d'unités écologiques sur le site de Cossure. En fait, deux logiques s'affrontent. « Il faudrait faire une pause de quelques années pour réfléchir à une nouvelle politique de la nature », dit Cyril Girard. « Je pense que le développement est quelque chose qui n'a pas de fin », répond Claude Vulpian. Un conflit que la compensation ne résout pas. ■

HERVÉ KEMPF

Une expérimentation à grande échelle de restauration écologique

L'OPÉRATION DE COSSURE, sur le territoire de Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône), est une expérience de restauration écologique, ou de « génie écologique », exceptionnelle en France.

Elle a commencé par l'arrachage des 360 ha de vergers (200 000 pechers et 100 000 peupliers, qui servaient de coupe-vent face au mistral), dont le bois a été transformé en plaquettes utilisées pour produire de l'énergie. Le premier objectif était d'ouvrir l'espace

« Au niveau paysager, ça a tout changé », observe Axel Wolf, conservateur de la Réserve naturelle des coussouls de Crau. Ce site est très intéressant sur le plan écologique, car il reconnecte le paysage et le milieu naturel ».

De surcroît, dans cet écosystème dont les moutons sont partie intégrante, « on a créé deux unités pastorales de 175 ha pour deux troupeaux de 800 bêtes », dit Michel Oberlinkels, chef de projet pour CDC Biodiversité et natura

liste de formation. L'appel d'offres a d'ailleurs reçu quinze candidatures. « Cela signifie qu'il y a un besoin de reconquête des espaces pastoraux », commente M. Oberlinkels. Sur ce paysage ouvert et pâturé, une végétation spontanée a repris, et les oiseaux, notamment les outardes, sont déjà revenus.

Plusieurs expériences plus sophistiquées sont aussi menées par des scientifiques de l'université d'Aix-en-Provence. Elles font

appel à des techniques de revegetalisation visant à recréer un habitat favorable aux oiseaux ou aux lézards ocellés, ainsi qu'à stimuler une dynamique conduisant au retour de la steppe. « On ne peut pas reconstituer le coussoul », dit Axel Wolf, parce qu'il est structuré par une graminée, le brachypode rameux, qui ne se réinstalle pas une fois que le sol a été retourné. Mais on peut s'en approcher.

Sur une parcelle de 3 ha, on a ainsi déposé de la terre récupérée

dans une carrière installée naguère sur du coussoul. Sur une autre, on a épanché des graines, des insectes, des lichens et des débris végétaux aspirés sur un coussoul non pâturé depuis longtemps. Sur une troisième, on a semé des graminées et géré le pâturage de façon à rétablir un milieu proche du coussoul. Trois ans après, on compte déjà près de quarante espèces végétales sur les terres restaurées. ■

H. K.